



Assemblée générale

Distr. limitée
22 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session**Cinquième Commission**

Point 148 de l'ordre du jour

**Financement du Mécanisme international
appelé à exercer les fonctions résiduelles
des tribunaux pénaux**

**Projet de résolution déposé par la Présidente de la Commission
à la suite de consultations**

**Financement du Mécanisme international appelé à exercer
les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux**

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019¹, le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², les rapports financiers et les états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2017 et les rapports du Comité des commissaires aux comptes relatifs au Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991³ et au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux⁴,

Rappelant sa résolution [66/240](#) A du 24 décembre 2011 et ses résolutions ultérieures relatives au financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, dont la plus récente est la résolution [72/258](#) B du 5 juillet 2018,

1. *Prend acte* du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019¹ ;

¹ [A/73/491](#).

² [A/73/620](#).

³ [A/73/5/Add.14](#).

⁴ [A/73/5/Add.15](#).



2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² ;

3. *Décide* d'ouvrir pour inscription au Compte spécial du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, au titre de l'exercice biennal 2018-2019, un crédit d'un montant brut total révisé de 195 720 600 dollars des États-Unis (montant net : 174 690 800 dollars) se répartissant comme il est indiqué dans l'annexe de la présente résolution ;

4. *Décide également* de répartir entre les États Membres, pour 2019, selon le barème des quotes-parts pour le financement du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour cette année, un montant supplémentaire brut de 48 854 275 dollars (montant net : 43 583 500 dollars), comprenant un montant brut de 151 750 dollars (montant net : 178 400 dollars) représentant la diminution du montant à mettre en recouvrement ;

5. *Décide en outre* de répartir entre les États Membres, pour l'année 2019, selon le barème des quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix pour cette année, un montant brut de 48 854 275 dollars (montant net : 43 583 500 dollars), comprenant un montant brut de 151 750 dollars (montant net : 178 400 dollars) représentant la diminution du montant à mettre en recouvrement ;

6. *Décide* que, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, il sera déduit des sommes réparties en application des paragraphes 4 et 5 ci-dessus la part de chaque État Membre dans le montant de 10 541 550 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts, comprenant un montant de 53 300 dollars correspondant à l'écart positif constaté par rapport au montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour le Mécanisme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Annexe

**Financement du Mécanisme international appelé à exercer
les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice
biennal 2018-2019**

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
	<i>(dollars É.-U.)</i>	
Montant du crédit initial ouvert pour l'exercice biennal 2018-2019 (résolution 72/258 B)	196 024 100	175 047 600
Premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2018-2019	(303 500)	(356 800)
Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/73/620)	—	—
Recommandations de la Cinquième Commission	—	—
Montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2018-2019	195 720 600	174 690 800
<i>À déduire</i> : Montant mis en recouvrement pour 2018	98 012 050	87 523 800
Solde à mettre en recouvrement pour 2019	97 708 550	87 167 000
<i>Dont :</i>		
Contributions à mettre en recouvrement auprès des États Membres selon le barème des quotes-parts pour le financement du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2019	48 854 275	43 583 500
Contributions à mettre en recouvrement auprès des États Membres selon le barème des quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour 2019	48 854 275	43 583 500